



Écully, le 21 juillet 2026

Ouverture d'une offre au public de parts sociales pour un montant total maximum de 40 000 000 euros

La société coopérative d'intérêt collectif SCIC LES 3 COLONNES du maintien au domicile (la « **SCIC** »), spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées vulnérables au moyen du viager solidaire, a le plaisir d'annoncer **l'ouverture d'une offre au public de ses parts sociales pour un montant total maximum de 40 000 000 euros, représentant 800 000 parts sociales nouvelles à émettre**, d'une valeur nominale unitaire de 50 euros (l'« Offre »).

A cet effet, la SCIC a publié sur son site internet :

- le prospectus relatif à cette Offre, approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 20 juillet 2026 sous le numéro 26 – 285 (le « Prospectus »).
- Et le document d'enregistrement, approuvé par l'AMF le 28 juillet 2025 sous le numéro R. 25 – 004 tel que modifié par son premier supplément, approuvé le 2 mars 2026 sous le numéro R. 26 – 002 par l'AMF, par son second supplément, approuvé le 20 mai 2026 sous le numéro R. 26-003 par l'AMF et par son troisième supplément, approuvé le 17 juillet 2026 sous le numéro R. 26 – 004 par l'AMF (le « Document d'enregistrement »), que le Prospectus incorpore par référence.

Le calendrier de l'Offre se présente comme suit :

Ouverture de la période de souscription :	21 juillet 2026
Date limite de réception des dossiers de souscription complets et recevables au sens du Prospectus :	14 décembre 2026 à 23h59 (heure de Paris)
Clôture de la période de souscription :	29 décembre 2026 à 23h59 (heure de Paris)
Libération des souscriptions :	Au plus tard le quinzième jour calendaire suivant le dépôt d'un dossier de souscription complet et recevable au sens du Prospectus.
Règlement-livraison :	Après satisfaction de l'ensemble des conditions prévues par le Prospectus, au fur et à mesure de l'Offre et au plus tard le 31 décembre 2026 à 23h59 (heure de Paris).

Le Prospectus et le Document d'enregistrement dont il est composé qu'il incorpore par référence sont disponibles : sur le site de la SCIC à l'adresse (<https://www.3colonnes.com/documentation-publique/>) et sur le site de l'AMF (<https://bdif.amffrance.org/> (https://bdif.amffrance.org/frsocietes=RS00007016_SCIC%20LES%20%20COLONNES%20%20DU%20MAINTIEN%20AU%20DOMICILE)).

Ils sont également disponibles gratuitement, sur demande auprès de la Foncière solidaire Les 3 Colonnes, 8 route de Champagne, 69130 ECULLY, France.



L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les parts sociales offertes. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les parts sociales de la Coopérative. Il est notamment recommandé aux investisseurs potentiels de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus et du document d'enregistrement incorporé par référence au Prospectus, ainsi qu'à la rubrique « Résumé » (5 pages) du Prospectus.

La souscription des Parts Sociales comporte un risque de perte totale ou partielle du capital investi.

À propos de la SCIC :

La SCIC Les 3 Colonnes du maintien au domicile accompagne les personnes âgées dans le maintien et le soutien au domicile. Fondée en 2013, la SCIC propose un dispositif de viager solidaire qui permet à ses bénéficiaires de continuer à vivre dans leur domicile tout en bénéficiant de moyens financiers, sociaux et administratifs destinés à favoriser leur bien-vieillir.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : JOUSSELIN Aurore
Responsable de la communication
aurore@3colonnes.org
04 78 47 70 15